# Fond de joint rond cellules fermées



## DESCRIPTION

Ce fond de joint rond est :
- un fond de joint en polyéthylène à cellules fermées. Il est conçu pour remplir des joints statiques.
- sert à limiter la quantité de mastic à utiliser suivant les normes en vigueur. Il agit comme rupture d'adhésion.

## APPLICATION

Ce fond de joint rond est utilisé pour les applications suivantes :
- joint de dilatation dans des murs,
- joint de carrelage et de sol,
- joint entre éléments préfabriqués.

## MODE D'EMPLOI

Appliquer le fond de joint directement du carton. Utiliser un outil non pointu et positionner le fond de joint à la profondeur spécifiée par le fabricant de mastic. Appliquer le mastic suivant les instructions de la norme en vigueur.
Le fond de joint s'emploie avec des élastomères comme le silicone, le polyuréthane, le polysulfide butyle et le mastic acrylique appliqués à froid.

## DIMENSIONS

| REFERENCE | | LARGEUR DU JOINT |
|---|---|---|
| 6 mm | Profil plein | 5 mm ou moins |
| 8 mm | Profil plein | 6 mm ou moins |
| 10 mm | Profil plein | 7-8 mm |
| 13 mm | Profil plein | 9-10 mm |
| 15 mm | Profil creux | 11-12 mm |
| 20 mm | Profil creux | 13-17 mm |
| 25 mm | Profil creux | 17-21 mm |
| 30 mm | Profil creux | 22-26 mm |

## CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

| | |
|---|---|
| Structure cellulaire | Fermée |
| Production | Sans CFC ni HCFC (ODP=0) |
| Densité | ± 25 kg/m³ |
| Absorption d'eau (DIN 53495) | <0,5 vol. % |
| Résistance à la température | -40°C - +100°C |
| Résistance au feu (DIN 4102, Part 1) | B2 |
| Imputrescible | |
| Physiologiquement et chimiquement neutre | |

Les données sur cette fiche sont rédigées selon les derniers résultats de notre laboratoire. Les caractéristiques techniques peuvent être adaptées ou changées. Notre responsabilité ne peut être engagée en cas d'incomplet. Avant la mise en oeuvre, il faut s'assurer que le produit employé convienne à son usage. Des testes préalables sont nécessaires. Les conditions de garantie sont régies par nos conditions de vente, les usages et la législation.